

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Jacqueline DURANDO - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Mireille FOURNERON représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Samia GHALI représentée par Eric LE DISSES - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Laurence JOUANDON représentée par Corinne LEGAL - Mourad KAHOUK représenté par Arlette SALVO - René MALLEVILLE représenté par Clément YANA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Martine MATTEI représentée par Pascal GILLET - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 012-259/12/CC

■ Approbation du principe de dévolution à Marseille Provence Métropole du bilan définitif du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière Saint-Charles à Marseille.

DMODSV 12/7772/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière de Marseille Saint-Charles (SMGR) assurait la gestion de la gare routière et la coordination notamment de l'accueil du public, de la vente des titres, de l'organisation des quais et leur exploitation, de l'entretien de la plate-forme de la gare routière et de la gestion des kiosques à l'intérieur de la halle du pôle Saint-Charles, affectés à l'exploitation.

Il était composé à parité de droits de vote et de financements de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les trois collectivités membres ont délibéré favorablement et de manière concordante, sur la dissolution du syndicat, conformément à l'article L. 5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Préfet a, par arrêté du 27 décembre 2011, mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière à compter du 1^{er} janvier 2012. A compter de cette date, Marseille Provence Métropole en assure l'exercice.

Toutefois, les collectivités membres ne se sont pas prononcées sur les conditions de liquidation du syndicat.

En tant qu'Autorité Organisatrice assurant l'exercice des compétences de gestion de la gare routière Marseille Saint-Charles, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est substituée de plein droit au Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière dans ses droits et obligations et a vocation à reprendre ses biens, dettes et créances.

Il est donc nécessaire que les trois Autorités Organisatrices, membres du conseil syndical, fixent, de manière concordante, la dévolution de principe l'ensemble des éléments de l'actif et du passif du syndicat, tels qu'ils figurent à la balance de clôture des comptes du 31 décembre 2011 afin que le Préfet prenne un arrêté de liquidation et de dissolution du syndicat.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 006-628/11/CC du 21 octobre 2011 par laquelle le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la dissolution du Syndicat Mixte ;
- La délibération n° 11-131 du 21 octobre 2011 par laquelle le Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est prononcé favorablement sur la dissolution du Syndicat Mixte ;

Signé le 26 Mars 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mars 2012

- La délibération n° 10 du 21 octobre 2011 par laquelle le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a demandé au Préfet de bien vouloir prononcer la dissolution du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière ;
- L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2011 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'approuver le principe du transfert de l'actif et du passif du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière à Marseille Provence Métropole afin d'entériner sa dissolution ;
- Qu'il n'y a ni biens mobilier, ni biens immobilier à reprendre ;
- Qu'il n'y a aucun personnel à reprendre.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la substitution de plein droit de Marseille Provence Métropole aux droits et obligations du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière.

Article 2 :

Le bilan définitif du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare routière est dévolu à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI